

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Band:** 41 (1968)

**Heft:** 11

**Artikel:** Le colloque international pour l'aménagement des Halles de Paris

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-126565>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le colloque international pour l'aménagement des Halles de Paris

58

Un colloque international pour l'aménagement des Halles a réuni à Paris une cinquantaine d'architectes et urbanistes français et étrangers.

M. Roussilhe, directeur de l'urbanisme et du logement à la Préfecture de Paris, a tiré les conclusions du débat sur la rénovation du quartier des Halles après le départ des marchés de gros pour Rungis et la Villette, et synthétise les opinions émises par les participants, à savoir :

Une planification précise et une programmation minutieuse sont indispensables.

Détruire ou restaurer est une question mal posée. On peut détruire à condition d'y substituer du meilleur ; si l'on restaure, les besoins de l'homme doivent l'emporter sur le décor.

L'urbanisme doit précéder l'architecture pour conserver le maximum de flexibilité, voire de pragmatisme.

La «rentabilité sociale» prime la «rentabilité comptable». Toute opération sur les Halles doit être diversifiée, mais la fonction dominante à lui donner est celle d'un quartier social, culturel et de loisirs avec assez de «vides» pour pouvoir répondre aux demandes de la jeunesse de demain.

M. René Capitant, garde des Sceaux, président de la Commission permanente des Halles du Conseil de Paris, a ensuite éclairé les participants sur les conclusions auxquelles la commission pourrait aboutir lors de son exposé au Conseil de Paris, dont la session s'ouvre le 14 octobre.

M. Capitant, faisant allusion aux six maquettes déjà présentées aux élus, a déclaré :

«Ces compositions architecturales, basées sur des programmes improvisés, ne tenaient aucun compte de l'environnement du secteur ; cependant, cette première expérience n'était pas inutile puisqu'elle a permis la condamnation et le rejet au néant de plans non adaptés ; en repartant sur des bases nouvelles il nous faudra tenir le plus grand compte de l'urbanisme avec un impératif dominant : respecter le passé. De nos études, nous avons tiré la volonté de respecter le centre de Paris et de tenir compte d'un secteur plus large.»

Le ministre a insisté également sur le rôle déterminant de la future station «Châtelet» du métro express qui, a-t-il dit, «est une évidence si nous voulons faire des Halles rénovées un lieu de rassemblement des Parisiens». Il a précisé que les activités à installer devront être commerciales d'une part, et culturelles d'autre part.

Le préfet de Paris, M. Maurice Doublet, a prononcé l'allocation de clôture. Il a tiré les trois enseignements majeurs de ce colloque :

« 1. Le souci et la force avec lesquels, au-delà des tech-

niques, des spécialités, des méthodes et des schémas de pensée, les participants ont mis en avant la place de l'homme, de la vie et même de la nature dans cette vaste entreprise que constitue l'aménagement d'une partie du centre urbain.

» 2. Toutes les déclarations et même toutes les professions de foi ont tendu à stigmatiser toutes les procédures, les formules, les méthodes et les schémas trop rigides, trop formels et en définitive trop lourds.

» 3. On va vers une nécessaire adaptation de certains des mécanismes juridiques et financiers, des méthodes de travail, des modalités de financement, des rapports avec les populations et des habitants dont la place, dans l'opération elle-même, a été si heureusement soulignée.

» Au fond, a conclu le préfet en ce qui concerne les Halles, il s'agit peut-être moins de savoir si l'on va rénover ou restaurer, que de savoir comment on va y innover.»

On remarquera pourtant avec un certain intérêt combien M. Capitant semble faire bon marché de l'œuvre accomplie par les différents architectes. Qu'on admette ou non leurs propositions et leurs thèses, il faut considérer que tous ces efforts ont été conduits à la demande des pouvoirs publics, dont la capacité pour définir un parti ne paraît pas exemplaire...

Il est parfaitement irritant de considérer qu'on a pu ainsi demander une somme aussi importante de travail à des architectes de qualité, sans qu'on ne débouche sur rien de pratique.

Si l'on rejette «au néant des plans inadaptés», c'est en fait une condamnation formelle que l'on formule contre les responsables «politiques» de l'affaire.

M. Capitant parle du «respect du passé»? Certes, nous ne pouvons qu'y applaudir.

A la réunion organisée avant la transformation gouvernementale, alors que l'architecte Claude Charpentier réclamait un tel respect, lui répondait-on alors de la sorte? Il est question de «respecter le centre de Paris» et aussi «d'un secteur plus large»...

Avons-nous demandé autre chose, en écrivant dans ce journal que la fameuse «rentabilité» dont on parlait pour justifier tel ou tel entassement, telle ou telle destruction, tel ou tel immeuble en hauteur, ne se justifiait pas si l'on daignait placer le problème de cette rénovation du quartier des Halles dans son contexte parisien, remis lui-même dans le cadre de la région parisienne, envisagée elle aussi sur le plan d'un réel aménagement national...

Or, lorsque, unanimement, architectes et bâtisseurs

## Construction préfabriquée et sécurité du travail

61

Le 4<sup>e</sup> Salon international de l'industrialisation du bâtiment s'est tenu à Bologne, en Italie, dans le quartier permanent des foires, du 5 au 13 octobre 1968. A cette occasion, nombre d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs civils, de constructeurs d'éléments préfabriqués, d'entrepreneurs et d'administrateurs se sont rendus dans la cité de l'Asinella et de la Garisenda pour prendre connaissance des nouveaux produits du secteur exposés au salon et pour se mettre en contact avec les divers fabricants et inventeurs de produits nouveaux : des rencontres d'affaires se sont tenues en effet au cours de ce 4<sup>e</sup> Salon. Du 9 au 11 octobre, s'est tenu un colloque international sur la sécurité du travail dans la construction préfabriquée, avec la collaboration du Bureau international du travail; le thème en était les avantages de la construction préfabriquée pour la sécurité des travailleurs du bâtiment. Cette réunion, organisée par l'Association italienne de prévention des accidents (ENPI), a débattu les quatre sujets suivants :

1. les problèmes généraux de sécurité du travail dans le montage d'éléments préfabriqués de bâtiment et d'ouvrages de génie civil;

2. la sécurité du travail dans la construction de bâtiments à cadres métalliques porteurs;

3. la sécurité du travail dans la construction de bâtiments en panneaux porteurs;

4. la sécurité du travail dans le montage d'éléments d'ouvrages de génie civil préfabriqués.

Un rapport a été également présenté par un délégué de l'Association internationale de la sécurité sociale, qui apportait son concours à l'organisation du colloque.

Parmi les principales personnalités qui ont participé aux discussions, citons M. Franco Simoncini, directeur des recherches à l'Union italienne des travailleurs (Rome); M. Patrick B. Whitehouse, directeur de B. Whitehouse and Sons LTD (Birmingham); M. Michel Corne, directeur à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (Paris) et M. Ivan A. Kolesnikov, chef du Département de la protection du travail au Conseil central de la Confédération des syndicats de l'URSS (Moscou).  
G. Patanè

s'interrogeaient ainsi et demandaient qu'on leur fixât nettement leurs responsabilités et un cadre, ce fut M. Capitani lui-même qui, avec quelle fureur, leur cria qu'ils ignoraient tout à tout, que le gouvernement avait choisi et que tout était dit à ce propos...

En reprenant les déclarations qu'il vient de faire plus récemment, il ne paraît pas qu'elles concordent avec celles faites autrefois. Et pourtant les compositions architecturales « basées sur des programmes improvisés », qu'il réfute aujourd'hui, avaient bien la marque d'une approbation officielle du moins tacite... bien encore!

Par ailleurs, une conférence de presse donnée au Centre d'information et de documentation de la ville de Paris, par les associations de participation à l'aménagement et à la vie de la cité, a permis de faire le point au sujet de l'avenir du quartier des Halles. Un important rapport rédigé par le Comité parisien de recherche et d'action sociale a été présenté. On y trouve :

1. Un examen critique des études faites jusqu'en mars 1968. Celles-ci sont maintenant, depuis le mois d'août, à la disposition du public au Centre d'information.  
2. Des propositions pour l'aménagement du quartier des Halles élaborées avec l'Union des chameaux (Association de participation à l'aménagement du quartier des Halles). Elles s'appuient sur le schéma directeur de Paris

voté en mars 1968 et sur la connaissance des réactions de la population du secteur des Halles.

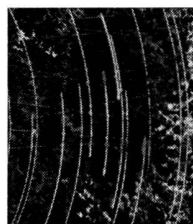
En particulier, le rapport constate que le transfert des Halles ne va pas créer un vide aussi important qu'on veut bien le dire, car le quartier est le siège de bien d'autres activités artisanales et commerciales. En fait, neuf habitants sur dix n'ont pas de raison de partir. Mieux, 18 000 habitants sur 20 000 souhaitent rester dans leur quartier et y maintenir une certaine animation qui lui est propre.

Après lecture de ce rapport, les représentants des associations ont conclu : si le Conseil de Paris tient compte de ce texte lors de sa prochaine session extraordinaire consacrée aux Halles, le 14 octobre, il lui faudra :

- Voter dès octobre les résolutions permettant de mettre en œuvre l'aménagement du quartier. Sinon le pourrissement de la situation compromettra très vite le succès de cette opération.

- S'appuyer sur les habitants, par l'intermédiaire des associations qui expriment leurs points de vue, pour qu'ils participent aux études et à la place de réalisation.

- Faire faire par l'administration les études techniques et financières permettant de passer au programme de réalisation.  
« Journée du Bâtiment »



**Les parois en briques silico-calcaires vous protègent du bruit**

**S-A HUNZIKER + CIE**

Fabriques de briques silico-calcaires  
à Brougg,  
Olten et Pfäffikon SZ